

Le 25 septembre 2018

RAPPORT

SUR LE PROJET DE LOI N° 976

PORTANT FIXATION DU BUDGET RECTIFICATIF DE L'EXERCICE 2018

(Rapporteur au nom de la Commission des Finances et de l'Économie Nationale :

Balthazar SEYDOUX)

Le projet de Budget Rectificatif 2018, qui a été déposé au Conseil National le 29 juin 2018, s'inscrit dans le contexte particulier d'une nouvelle mandature, issue du suffrage des Monégasques en février dernier.

L'étude de ce budget est le premier rendez-vous politique fort avec le Gouvernement pour les représentants des Monégasques nouvellement élus.

Il est la première occasion pour le Conseil National de débattre avec le Gouvernement de l'ensemble des sujets essentiels qui concernent le pays, les Monégasques et les résidents de la Principauté et d'aborder, notamment, les mesures du programme de la Majorité, largement connu, pour lequel les Monégasques ont clairement exprimé leur choix, par leurs votes, lors de cette élection.

Comme à l'accoutumée, la Commission des Finances et de l'Économie Nationale s'est saisie de ce projet de loi de budget sans attendre son renvoi officiel en Séance Publique.

L'examen de celui-ci a donné lieu à la préparation, en Commission, de plus de 90 questions, communiquées au Gouvernement le 12 juillet 2018.

Les réponses à ces questions ont été reçues le 3 août 2018. Si le Conseil National a pleinement conscience de l'important travail que fournissent les différents services de l'Administration sollicités afin de répondre à ses interrogations, dont nous saluons le travail, la Majorité considère néanmoins que ces réponses, du fait de l'exécutif gouvernemental, n'ont pas été à la hauteur des légitimes attentes des élus. Elles lui sont apparues insatisfaisantes et insuffisantes, tant sur le fond que sur la forme.

Tout d'abord, les réponses apportées par le Gouvernement aux demandes des élus tendent largement à vouloir démontrer, soit qu'il n'est pas possible, soit qu'il n'est pas opportun, soit, lorsqu'il s'agit d'une évidence de bon sens, qu'il faut le faire autrement, aux fins de rendre ces demandes irrecevables et, in fine, de minimiser le rôle des Conseillers nationaux au sein des Institutions.

Les Monégasques ont apporté leur confiance à la nouvelle Majorité, sur la base d'un Conseil National souhaitant jouer de nouveau son rôle, rien que son rôle, mais tout son rôle. Dans ces conditions, l'amoindrissement du rôle des Conseillers Nationaux est à l'opposé de l'engagement de la Majorité et ne saurait être accepté.

En effet, les réponses du Gouvernement ne traduisent pas une bonne lecture des institutions qui prévoient que Conseil National et Gouvernement sont des partenaires institutionnels, qui doivent s'entendre et pratiquer la politique du pas vers l'autre.

Cette intention à peine masquée de vouloir contourner notre Assemblée sur certains sujets et d'en diminuer délibérément le rôle et l'importance institutionnels, n'est pas en phase avec l'esprit de notre Constitution. Dès lors, le Gouvernement aura porté, à travers ces réponses à la Commission des Finances, la responsabilité de la difficulté à engager ce principe du « pas vers l'autre », pour reprendre une expression pourtant très claire exprimée par notre Prince Souverain.

En outre, elles ne démontrent qu'une prise en compte très partielle des mesures qu'attendent les élus sur des problématiques pour lesquelles ils se sont fait l'écho des besoins et des préoccupations des Monégasques, comme des résidents de la Principauté.

Ainsi, sur le logement, si des opérations futures possibles sont évoquées, elles ne sont accompagnées ni d'engagements fermes, ni de calendrier précis. Pour citer un autre exemple, sur le Centre Commercial de Fontvieille, projet structurant pour notre économie et pour les habitants, il nous a été indiqué que le choix de l'opérateur et du programme avait déjà été arrêté sans même que les représentants des Monégasques en aient été informés.

En l'espèce, c'est un contournement manifeste de notre Assemblée, une fois de plus placée devant le fait accompli, alors qu'il en va de l'avenir d'un quartier tout entier, du cœur stratégique de notre vie commerçante, et surtout d'une opportunité naturelle de faire construire un nombre significatif de logements domaniaux pour contribuer à répondre aux besoins de nos compatriotes, pour que les familles dont la situation le justifie soient à moyen terme bien logées dans leur Pays.

Sur ce dossier du Centre Commercial, ni la stratégie commerciale, dans un domaine où la concurrence extérieure fait rage, ni la situation et l'avenir des compatriotes

qui exploitent actuellement une activité à Fontvieille, n'ont été évoqués avec le Conseil National.

Ce sujet montre à lui seul la propension du Gouvernement à ne pas solliciter l'avis de l'Assemblée avant de procéder aux arbitrages finaux. Ce n'est pas la bonne lecture de nos institutions, ce n'est rendre service ni à Monaco ni à la décision finale qui n'aura pu tenir compte que d'une seule interprétation du dossier.

Le Conseil National demande donc une nouvelle approche du projet, de façon rapide et concertée en vue d'un Centre Commercial correspondant aux attentes et aux besoins des Monégasques et de la population toute entière.

Enfin, sur les bourses d'études, tout en affirmant que l'éducation est une priorité du Gouvernement, celui-ci propose des ajustements a minima, sans commune mesure avec les besoins réels de nos jeunes qui préparent l'avenir du pays. Autant d'exemples, choisis parmi beaucoup d'autres, qui démontrent que le Gouvernement a décidément beaucoup de mal avec la notion de « partenaire institutionnel ».

Certes, le Budget Rectificatif constitue pour le Gouvernement une continuité technique du Budget Primitif 2018 qui, rappelons-le, a été voté lors de l'ancienne mandature. Ses axes prioritaires, tels qu'ils sont décrits dans l'exposé des motifs du projet de loi de budget déposé par le Gouvernement, concernent :

- la transition numérique engagée avec la nomination du Délégué Interministériel, dont la stratégie et les axes de développement ne seront développés qu'au budget primitif 2019,
- la poursuite des grands chantiers d'Etat déjà engagés,

- le maintien de l'accent mis sur les opérations de travaux d'entretien et de maintenance des équipements publics,

- la poursuite des actions en faveur d'un écosystème propice au développement d'activités innovantes, avec la mise en route du « start-up Program » et le lancement des travaux des locaux de Monaco Boost.

Pour autant, si la Majorité du Conseil National considère que ces objectifs répondent à certains besoins, ils sont loin d'être suffisants.

Ainsi, la Majorité élue en février dernier s'étonne que ce projet de budget semble ne pas tenir compte du résultat et de la portée des élections nationales et ne comporte, à l'exception du projet de business center domanial, Monaco Boost, de crédits en faveur des mesures prioritaires, qui ont fait l'objet de demandes précises auprès du Gouvernement. Or, le temps presse, quand certaines mesures comme dans le domaine du logement prendront plusieurs années pour se concrétiser.

Les représentants des Monégasques, auxquels est soumise la loi de budget, ne sauraient voter des crédits s'ils ont le sentiment que le Gouvernement n'est pas à l'écoute de leurs attentes et qu'il n'a pas la volonté de respecter, par la preuve, la notion du pas vers l'autre, indispensable à des relations institutionnelles sereines.

Rappelons, s'il est encore utile de le faire, les priorités de ce budget pour les élus :

- bien loger, dans leur pays, tous les Monégasques dont la situation le justifie,
- améliorer très sensiblement la qualité de vie en Principauté, tant pour les Monégasques et les résidents que pour l'attractivité de Monaco,

- remettre les jeux au sein de la stratégie de la SBM, tout en soutenant la priorité nationale,
- préserver notre modèle économique et social exemplaire, qui a fait ses preuves et qui pourrait être mis à mal ou contesté dans le cadre des négociations avec l'Union Européenne,
- améliorer le pouvoir d'achat des fonctionnaires et sauvegarder leurs retraites, par la mise en place d'un fonds dédié, permettant seul leur sécurisation et leur pérennité,
- augmenter sensiblement les bourses d'études pour mieux accompagner nos jeunes,
- faire évoluer les offres de Monaco Télécom pour qu'elles soient davantage diversifiées, de meilleure qualité et à des tarifs moins élevés,
- s'assurer que les prochains marchés publics, notamment d'envergure, fassent l'objet d'une mise en concurrence et ne soient donc plus passés de gré à gré.

Autant de préoccupations qui ont porté l'action des élus depuis leur élection en février dernier. De même, elles ont conduit les discussions avec le Gouvernement lors des trois séances privées consacrées à ce budget rectificatif, les 11, 13 et 14 septembre dernier, qui ont permis de débattre pendant plus de vingt heures.

Après une déclaration très ferme du groupe majoritaire, le Gouvernement a entendu les insatisfactions des élus et les a assurés de sa volonté, selon la déclaration du Ministre d'Etat, d'une, je cite, « coopération indispensable au bon fonctionnement de l'Etat » et, je cite encore, « sans arrières pensées, dans un esprit d'échanges de respect et de transparence, complet ».

Notre position n'est en aucun cas dogmatique. Nous avons pour seul objectif de faire avancer le Pays dans la bonne direction. Ainsi, lorsque des paroles peuvent nous faire penser que les choses vont dans le bon sens, nous n'hésitons pas à le dire. À ce titre, nous avons bien entendu, dans sa conclusion, le Ministre d'Etat utiliser comme nous, le terme de « partenaire institutionnel » et sur de nombreuses réponses, nous avons entendu des paroles apaisantes et des propos de plus en plus constructifs de la part du Gouvernement.

Nous sommes donc plutôt optimistes et attendons de sa part, dans la perspective des Séances Publiques qui vont suivre la lecture de ce rapport, des décisions concrètes, assorties d'un calendrier précis.

Après ces propos introductifs, votre Rapporteur souhaite faire part de la satisfaction des membres de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale à l'examen des éléments chiffrés de ce budget. En effet, les recettes font l'objet d'une nette majoration de 72 millions d'euros, soit près de 6%, portant le montant total des recettes à un nouveau record de 1 milliard 289 millions d'euros. Les dépenses, elles, s'élèvent à 1 milliard 279 millions d'euros, en hausse de 63,5 millions soit + 5,2 % par rapport au Budget Primitif 2018, dont on sait, à l'exemple des dernières années, que seuls environ 93% seront réellement exécutés.

Ainsi, ce projet de budget présente un excédent de 10.025.400 euros, celui-ci étant en grande partie dû à des prévisions de recettes de T.V.A. en hausse de 36,5 millions d'euros et d'Impôt sur les Bénéfices en hausse de 15 millions d'euros. Ces données permettent de confirmer l'excellente santé économique et financière de la Principauté : cette tendance lourde permet, bien sûr, à l'Etat de continuer à investir massivement pour

l'avenir de notre Pays, et le Conseil National l'encouragera, aussi bien dans ce sens, que dans celui du développement continu de recettes, pour une politique économique équilibrée, pragmatique, juste et ambitieuse.

C'est au titre des recettes que votre Rapporteur souhaite aborder la question du logement domanial, car la construction d'immeubles pour loger les Monégasques dont la situation le justifie, ne saurait être limitée à la colonne dépenses mais génère également des recettes. En 2017, les loyers dans les domaines ont représenté 54 millions d'euros dont plus de 22 millions d'euros pour les seuls loyers d'habitation.

Comme évoqué dans son introduction, votre Rapporteur tient à rappeler que le logement est la priorité absolue pour le Conseil National et le restera jusqu'à ce que l'état actuel de pénurie soit totalement résorbé et permette, encore une fois, à chaque famille monégasque dont la situation le justifie, d'être dignement et bien logée à Monaco.

Cette situation, dont je tiens à souligner qu'elle est un héritage de la politique menée pendant la mandature précédente par le Gouvernement, a conduit à laisser dans l'attente près de 300 familles monégasques lors de la dernière commission d'attribution en début d'année 2018. Viendront s'ajouter chaque année environ 100 nouvelles demandes, ce qui porte l'effort à accomplir à un total de 800 logements nouveaux construits sur la période couvrant l'ensemble de cette mandature.

Chacun sait que dans ce domaine, tout se joue lors de la première année d'une mandature.

Or, en la matière, quelles sont les conséquences de cette période, désormais révolue, de cette absence de volonté politique qui n'a que trop duré ? Votre Rapporteur en prendra quelques illustrations, dont la mise en perspective est malheureusement édifiante :

- sur l'opération de l'entrée de Ville, au Jardin Exotique ? Aucun logement domanial,

- sur l'urbanisation en mer de notre territoire national avec création d'un quartier entier ? Aucun logement pour nos compatriotes, les excluant de fait d'une extension de leur propre pays,

- sur le projet de l'Esplanade des Pêcheurs, retiré depuis 3 ans ? Aucun logement domanial prévu, du moins, initialement, alors qu'il s'agit d'une rare réserve foncière,

- sur le Parcours Vita, une cathédrale de plantes grasses, qui étrangement, ne pourraient pas prospérer en territoire voisin ? Vous l'avez compris, aucun logement sur tous ces terrains pour nos compatriotes,

- enfin, dans le projet de cahier des charges de restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, pas de logement domanial prévu par le Gouvernement, mais nous reviendrons sur cette dernière opération car la Majorité du Conseil National ne saurait accepter que ce projet soit une nouvelle occasion manquée.

Ces actes qui reflètent un manque d'anticipation, de prospective, de vision et de volonté politique en matière de logement, ont conduit à la situation de réelle pénurie que nous connaissons.

La pénurie est cruellement présente, n'en déplaise aux tours de passe-passe qui voudraient nous faire prendre les appartements de récupération comme des logements supplémentaires, qui viendraient augmenter en nombre la capacité du parc domanial, alors qu'ils ont déjà été comptabilisés dans ce même parc, lors de leur construction. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : seulement deux opérations intermédiaires sont prévues à court terme, soit 25 logements neufs en 2019 et 39 logements neufs en 2020. Il faudra attendre

2021, si ce n'est 2022, pour voir enfin une livraison de 150 logements avec l'opération Testimonio II.

Pour faire face à ce retard, c'est bel et bien un plan national d'urgence que nous devons lancer au plus vite, avec des décisions, des calendriers précis et des phasages crédibles : pour résumer, des actes concrets se traduisant par des chantiers rapidement, habilement et intelligemment lancés puis conduits.

La Commission a constaté une première inscription de 15 millions sur les 35 millions d'euros prévus pour permettre la surélévation des Jardins d'Apolline. Tout en déplorant que cette opération ait fait l'objet d'un marché de gré à gré, nous prenons acte et nous nous réjouissons de la construction de 45 appartements supplémentaires.

Cependant, les opérations aujourd'hui envisagées par le Gouvernement à court et moyen termes ne permettront pas de répondre aux besoins de logements de nos compatriotes et c'est pourquoi la Majorité attend non pas des annonces, mais des décisions concernant le lancement des opérations que nous avons évoquées lors de nos débats.

Premièrement, nous demandons le démarrage de nouvelles opérations intermédiaires qui, si elles sont plus modestes en nombre d'appartements, sont plus rapides à livrer.

Il s'agit du projet de la Villa Alice dans le secteur du Portier, qui débutera fin 2019 pour 15 appartements et de celui de la Villa les Lierres dans le secteur de l'Annonciade, dont le dimensionnement reste à affiner, avec la détermination et l'ambition nécessaires pour ce qui concerne les volumes à autoriser.

Par ailleurs, nous restons vigilants quant à la livraison, dans les délais annoncés, des opérations Soleil du Midi à la rue Plati (25 appartements), Picapeira à l'Annonciade (14 appartements) et Villa Carmelha à Saint Roman (25 appartements).

Deuxièmement, il semble désormais que l'unanimité du Conseil National et le Gouvernement sont déterminés, en plein accord, à réaliser sans plus attendre la phase dite 1 du projet Grand Ida, qui concerne le bas de rue Plati et qui permettra de réaliser 140 logements.

Dans la mesure où l'utilité publique de ce projet apparaît manifeste au regard des besoins en locaux domaniaux, et pour assurer l'avenir de la Principauté en réalisant des opérations de renouvellement urbain, le Gouvernement a déposé le 3 juillet 2018 le projet de loi n°977 déclarant d'utilité publique les travaux de la première phase de renouvellement urbain de la Colle, dans le quartier ordonnancé du Jardin Exotique.

Le Conseil National a déjà commencé à l'étudier afin de l'inscrire très prochainement à l'ordre du jour d'une Séance Publique.

Votre Rapporteur souhaite également ajouter qu'au-delà de la construction de grands ensembles immobiliers indispensables pour l'avenir, c'est la question même des conditions d'accès au logement qui se posent pour de nombreux nationaux. Les mesures complémentaires proposées par la Majorité peuvent être mises en place immédiatement et soulageront en partie la crise actuelle.

Votre Rapporteur citera :

- l'augmentation souhaitée des plafonds de l'Aide Nationale au Logement afin d'être davantage en phase avec la réalité des loyers pratiqués dans le secteur privé,

- la prise en charge des dépôts de garantie et des frais d'agence pour les locations dans le privé,

- la mise en place d'une Aide à la Mobilité enfin efficace dans les Domaines (ANM),

- la révision d'une condition du critère d'antériorité dans le cas où la réunion de deux commissions d'attributions serait espacée de moins d'un an, sont autant de propositions sur lesquelles le Gouvernement semble avoir entendu le Conseil National.

Une réunion d'un groupe de travail constitué à cet effet avec le Gouvernement a eu lieu le 25 septembre 2018.

Votre Rapporteur l'a répété, la situation de pénurie ne saurait perdurer. Toutes les mesures doivent être entreprises pour permettre à chaque Monégasque dont la situation le justifie d'être bien logé dans son pays.

Enfin, votre Rapporteur ne peut évoquer la situation du logement sans déplorer les problèmes rencontrés dans l'immeuble l'Hélios, après ceux de la Résidence des Jardins d'Apolline. Ils nous amènent à demander au Gouvernement de revoir très sérieusement les procédures d'appels d'offres, les conditions de suivi de chantiers, l'encadrement de la sous-traitance et surtout le choix des entreprises avec lesquelles il travaille.

Tous les enseignements utiles doivent être tirés de cette catastrophe, que ce soit sur ses origines, ses responsabilités, la gestion de crise y afférente ou encore la communication publique, qui sur ces sujets sensibles n'a pas été à la hauteur.

Nous sommes le Conseil National de toute la communauté monégasque. Ainsi, le maintien en Principauté de Monaco des Enfants du Pays est une autre préoccupation de la Majorité. Nous nous attachons donc à mener, en leur faveur, une politique concrète,

permettant le maintien d'une population stable, en sauvegardant le secteur protégé d'habitation et en stoppant sa disparition programmée.

Pour des raisons humaines et sociales, tout autant que dans l'intérêt économique du pays, nous pensons que l'avenir de la Principauté réside dans la mixité sociale, c'est à dire la coexistence harmonieuse des Monégasques et des Enfants du Pays - partageant la même culture et le même attachement à Monaco - avec des communautés d'étrangers aisés, qui contribuent activement à la performance de notre modèle économique.

C'est la raison pour laquelle, dès la première Séance Publique de la nouvelle mandature, le Conseil National a adopté la proposition de loi, n°239, relative à la sauvegarde et à la reconstruction des locaux à usage d'habitation construits avant 1947, relevant des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000 destinée à arrêter la disparition progressive et programmée du secteur protégé. Nous attendons avec impatience la position du Gouvernement sur ce texte.

Par ailleurs, nous regrettons la non-transformation de la proposition de loi n°233 relative à la libéralisation des loyers des appartements relevant des dispositions de la loi n° 1.235 du 28 décembre 2000, modifiée et portant création de l'allocation compensatoire de loyer. Pour autant, le Gouvernement, comme nous le demandions, s'est engagé lors du débat que nous aurons sur la proposition de loi n°239 précitée, à réexaminer cette question, afin que l'Etat ne fasse plus assumer son rôle social aux petits propriétaires.

Au titre des recettes, votre Rapporteur souhaite à présent poursuivre son propos par les sociétés qui bénéficient de monopoles concédés, et en particulier, deux d'entre elles, qui font l'objet d'inscriptions rectificatives : la Société des Bains de Mer et Monaco Telecom.

Tout d'abord, le montant de la redevance de la S.B.M. est rectifié à la baisse, passant de 34,5 millions d'euros prévus au budget primitif 2018 à 30,7 millions d'euros, ce que la Commission des Finances ne peut que regretter, même si les résultats de l'été semblent encourageants selon les déclarations du Président BIAMONTI. Il faut rappeler que la redevance est calculée sur les recettes brutes des jeux et que, par conséquent, cette baisse traduit des prévisions de recettes des jeux en baisse, élément qui doit appeler notre vigilance.

Cette société est le fleuron économique de la Principauté et nous considérons que les projets d'envergure dans le domaine immobilier, nécessaires à son développement, l'ont détournée de son cœur de métier : les jeux.

La Majorité du Conseil National souhaite que le secteur des jeux, et en particulier les jeux de tables, soit à nouveau placé au cœur de la stratégie de la S.B.M. Dans ce but, il faut mettre en œuvre une véritable politique de relance. Les mesures qui nous semblent particulièrement indispensables sont :

- la modification du calcul de la redevance afin que les remises ne soient plus prises en compte dans l'assiette, ce qui permettra à la société de proposer des remises plus importantes à ses clients et d'être ainsi plus compétitive pour développer son chiffre d'affaires,

- la nécessité d'offrir aux clients des jeux un accueil personnalisé et dont l'excellence n'aurait pas d'équivalent dans le monde,

- la remise en place d'écoles des jeux régulières.

En outre, les élus ont fait part de l'insuffisance des éléments apportés lors des débats dans la mesure où de nombreuses questions sont demeurées sans réponse ou ont

donné lieu à des informations très partielles : plan marketing, organigrammes, projets d'investissements, etc.

Le Conseil National a donc demandé que l'ensemble des éléments sollicités, nécessaires à l'information des élus, lui soient fournis rapidement, afin d'être discutés lors d'une Commission tripartite, programmée le 5 octobre 2018, - qui n'avait donc pas encore eu lieu lors de l'approbation de ce rapport le 24 septembre-, et qu'ils ont souhaité voir se réunir avant les Séances Publiques budgétaires.

Cette Commission tripartite, tout comme la précédente, aura constitué une nouvelle occasion pour les élus de rappeler leur attachement sans faille au respect de la priorité nationale tant dans les embauches et les nominations au sein de la société, que dans ses marchés. La S.B.M. doit à nouveau jouer son rôle social et permettre à nos compatriotes de réaliser de belles carrières en son sein.

Votre Rapporteur souhaite à présent évoquer nos discussions sur une autre société qui bénéficie d'un monopole concédé, assorti cette fois d'une dimension de service public : Monaco Telecom.

La redevance versée par l'opérateur augmente de près de 800 000 euros, progression qui résulte de l'augmentation de sa marge brute et qui prouve sa bonne santé économique et que sa rentabilité n'est plus à démontrer.

Le Gouvernement nous a par ailleurs informés, dans le courant de l'été, de l'acquisition de l'opérateur MTN Chypre par Monaco Telecom et votre Rapporteur tient à souligner que nous sommes favorables à cet investissement en Europe, qui constitue un signal positif pour l'activité internationale de l'opérateur. Nous ne doutons pas que les futurs bénéfices réalisés par MTN Chypre viendront augmenter les résultats de Monaco Telecom et par là-même les recettes induites pour le budget de l'Etat. Nous ne

manquerons pas de demander qu'une partie de ces profits soient utilisés pour améliorer les services et réduire les tarifs de notre opérateur national, au bénéfice de l'ensemble des Monégasques, des résidents et des entreprises de la Principauté.

Rappelons qu'une Commission Plénière d'Etudes s'est tenue le 29 mai 2018, en présence des dirigeants de Monaco Telecom, lors de laquelle la Majorité a relayé l'insatisfaction des usagers quant aux services et aux tarifs proposés. Des évolutions concrètes ont été demandées, telles que notamment la création de deux nouvelles offres, l'une d'entrée de gamme pour l'internet et l'autre à destination des plus jeunes pour le mobile, à des tarifs abordables. L'opérateur s'est engagé à ce que ces offres soient disponibles en tout début d'année prochaine. Les élus ont par ailleurs fait part de leur étonnement quant à l'absence d'un plan de déploiement de la fibre optique en Principauté et ont demandé qu'un programme ambitieux en la matière soit envisagé en commençant par les bâtiments domaniaux.

Votre Rapporteur l'a indiqué précédemment, les prévisions de recettes de ce Budget Rectificatif sont excellentes, ce dont la Commission des Finances se réjouit. Mais nous ne devons pas nous contenter de ce constat positif car, c'est au prix d'un développement économique soutenu, que nous pourrions maintenir l'excellence de notre modèle social. C'est pourquoi, le Conseil National a réfléchi à des actions en faveur du commerce et de l'entrepreneuriat.

La Commission a relevé qu'un des éléments principaux qui explique l'augmentation des recettes, est la progression de la Taxe sur la Valeur Ajoutée pour 36,5 millions d'euros. D'après les informations fournies par le Gouvernement, à fin juin 2018, la contribution du commerce de détail est conséquente puisque ce secteur représente plus de 13%.

Les élus sont très attachés au développement de l'attractivité commerciale de la Principauté, tant en favorisant les commerces utiles et de proximité dans tous les quartiers, que par la restructuration du Centre Commercial de Fontvieille, qui constitue le projet phare de ces prochaines années.

Sur ce sujet, le Gouvernement est en possession des dossiers des candidats qui ont postulé à l'appel à candidatures depuis près d'un an. Malgré plusieurs requêtes du Conseil National, celui-ci n'a pas fourni la moindre information sur ce dossier aux nouveaux élus.

De surcroît, à la question formulée par la Commission des Finances et de l'Economie sur la possibilité de réaliser une opération domaniale dans le cadre de ce projet, la réponse a été, je cite : « les projets proposés par les deux groupes en lice pourront être présentés lors d'une Commission Plénière d'Etudes à la rentrée. Pour autant, dès à présent, un arbitrage a été rendu et le Gouvernement a demandé à la société présélectionnée de travailler sur une emprise plus réduite qui correspond mieux aux besoins et limitera l'ampleur des travaux à réaliser. » (fin de citation). De plus, c'est une solution sans logement pour les Monégasques qui était envisagée par le Gouvernement.

Nous le répétons, cette méthode, qui consiste à mettre le Conseil National devant le fait accompli ou du moins devant des décisions déjà arbitrées, à le contourner en prenant des décisions déterminantes pour l'avenir du pays, n'est conforme ni à la lettre ni à l'esprit de nos Institutions. Rappelons que l'article 66 de la Constitution dispose que, je cite : « la loi implique l'accord des volontés du Prince et du Conseil National ».

Dans la mesure où ce projet fera l'objet d'inscriptions budgétaires de plusieurs dizaines de millions d'euros, il n'est pas concevable que les élus de la Représentation Nationale ne soient pas informés en amont et associés aux réflexions stratégiques qu'il implique.

Il s'agit d'un projet structurant pour Monaco, aux conséquences économiques et sociales importantes, il est donc indispensable que les représentants des Monégasques, soient associés aux choix définitifs.

Sur ce dossier, comme votre Rapporteur l'a indiqué dans son introduction, la méthode employée, héritage de mauvaises habitudes prises ces dernières années, ne traduit pas la volonté du pas vers l'autre qui doit prévaloir dans les relations institutionnelles.

La Majorité du Conseil National considère ce projet de restructuration comme vital et urgent. Il doit permettre de redynamiser le commerce, source de recettes pour l'Etat, à l'heure où la concurrence s'est largement accrue dans le département voisin, et constitue l'une des rares possibilités de réaliser des logements domaniaux. Il est grand temps, non pas simplement de le rénover, mais d'en faire un pilier de l'attractivité économique et commerciale que nous voulons pour Monaco.

Après l'adoption de ce rapport, une Commission Plénière d'Etudes aura eu lieu le 24 septembre 2018, au cours de laquelle les élus n'auront pas manqué de défendre leurs positions pour un projet ambitieux, comportant un cinéma multiplex de dernière génération ainsi que des logements domaniaux et en donnant toutes les garanties à nos compatriotes qui y exploitent une activité commerciale depuis de nombreuses années.

Nous l'avons fait savoir au Gouvernement lors des Séances Privées. Cette occasion ne saurait être manquée. L'issue du vote de la Majorité du Conseil National y sera donc naturellement conditionnée, consécutivement à tout ce qui précède.

Une autre piste de développement du commerce souhaitée par la Majorité du Conseil National, consiste en une généralisation de l'ouverture des commerces le dimanche en Principauté. On doit aborder cette question sans s'enfermer dans des

considérations idéologiques, le bon sens et la volonté de chacun suffisent. A notre sens, cette évolution, attendue par les consommateurs et, favorable au développement des encaissements de TVA, est indispensable pour permettre aux commerçants monégasques de faire face à la concurrence accrue dans les régions voisines françaises et italiennes. Elle doit, bien entendu, se faire dans le respect des droits des salariés, sur la base du volontariat et avec de justes contreparties.

Enfin, votre Rapporteur l'a évoqué dans son introduction, des mesures d'incitation à l'entrepreneuriat sont indispensables pour assurer le développement d'activités nouvelles. A ce titre, le projet de centre d'affaires domanial, dénommé MC BOOST et dont l'appellation figure dans le programme de la Majorité, fait d'ores et déjà l'objet d'une inscription de 2 millions d'euros afin de commencer la réalisation des travaux.

Le Gouvernement nous a confirmé qu'un local de 1200 mètres carrés qui s'est libéré dans l'immeuble « Zone F », 4-6, avenue Albert II, permettra d'héberger sur 800 mètres carrés environ le projet MC BOOST et nous exprimons notre satisfaction à ce sujet.

Nous souhaitons être pleinement associés à ce projet et attendons donc avec impatience la présentation du projet architectural et des futures modalités de fonctionnement de ce centre d'affaires, que nous souhaitons réservé aux porteurs de projets monégasques, avant son démarrage rapide.

Comment conclure ce chapitre des recettes sans mentionner le domaine du numérique ? Il sera sans aucun doute une priorité du prochain Budget Primitif mais dès à présent, le Conseil National place beaucoup d'espoir dans la délégation de la transition numérique nouvellement créée. Elle aura pour mission de moderniser à la fois notre

administration et notre économie, en attirant et en développant de nouvelles activités en Principauté.

Le Conseil National, lui-même, conscient de la révolution que constitue le numérique a souhaité créer pour la première fois une Commission qui lui est dédiée. Cette dernière est très attachée aux projets d'E-administration qui pourront simplifier les relations des usagers avec les services du Gouvernement et souhaite que les premiers projets de smart city soient conçus afin d'améliorer le quotidien des résidents et de favoriser la transition énergétique.

Avant d'évoquer le chapitre des dépenses et pour clore celui des recettes, rappelons que cette Majorité est toute entière consacrée à l'avenir du pays. Elle réfléchit donc à son développement économique et social, à celui de son activité et à l'accroissement de ses recettes. Vouloir caricaturer les représentants des Monégasques comme des cigales en demandant « toujours plus », serait non seulement offensant mais surtout une grave méconnaissance de l'état d'esprit de cette mandature.

Votre Rapporteur en vient donc à présent aux dépenses, qui s'élèvent à 1 milliard 279 millions d'euros, en hausse de 63,5 millions soit 5,2 % par rapport au Budget Primitif 2018.

Parmi ces dépenses, comment ne pas évoquer celles de la section du budget relative aux dépenses d'équipements et d'investissement, dont le montant prévisionnel atteint 419 millions d'euros, en hausse de 44 millions. Il s'agit des dépenses structurelles qui financent tous les grands chantiers publics.

S'agissant des chantiers, votre Rapporteur souhaite faire état des débats qui se sont tenus lors de nos séances privées sur deux thèmes majeurs.

Le premier point soulevé par les Conseillers Nationaux, très préoccupés par les catastrophes vécues sur les immeubles « les Jardins d'Apolline » et « l'Hélios », consiste à s'assurer que toutes les leçons ont bien été tirées de ces événements extrêmement graves pour nos compatriotes et préjudiciables à la Principauté, à son budget, à son image et à son attractivité.

Le second sujet de préoccupation concerne les nuisances subies par les résidents de la Principauté, en grande partie dues à la multiplication des chantiers publics et privés.

S'agissant de la conduite des chantiers publics, le Gouvernement nous a fait savoir qu'un audit des procédures internes est en cours et a déjà permis de dégager des pistes d'amélioration dans le suivi des chantiers et dans la préparation des appels d'offres.

Votre Rapporteur rappelle que les règles relatives à la passation de la commande publique datent du 23 octobre 1959 et qu'elles ne peuvent être figées dans le temps. Elles doivent bénéficier d'une évolution régulière en adéquation avec la très forte croissance de notre économie et l'évolution des besoins de l'acheteur public.

En effet, la commande publique est un levier essentiel de l'économie monégasque, générant chaque année des centaines de millions d'euros d'investissements. La commande publique se doit d'être exemplaire et moderne.

Les Elus de la Majorité ont sollicité une refonte profonde des critères d'adjudication des marchés publics. La notion de « mieux disant » devrait être privilégiée en lieu et place du « moins disant », permettant ainsi de juger les offres des candidats par des critères multiples, préalablement communiqués aux soumissionnaires et intégrant,

notamment, des notions de compétences, de références et de capacité de l'entreprise pour réaliser les travaux projetés. En outre, la sous-traitance devrait être mieux encadrée et les contrôles sur les chantiers, renforcés.

Votre Rapporteur tient à rappeler la proposition de loi n° 227 émanant du Conseil National, qui reprend l'ensemble de ces évolutions. Les Elus de la Majorité seront donc très attentifs à ce que cet esprit soit maintenu au sein du futur projet de loi, qui devrait être déposé par le Gouvernement d'ici la fin d'année.

Outre ces désastres connus sur les opérations « Jardins d'Apolline » et « Hélios », les élus s'inquiètent des chantiers publics actuellement à l'arrêt ou qui connaissent un retard conséquent, notamment celui de l'îlot Pasteur, qui doit accueillir le nouveau collège et celui du nouvel hôpital.

Il n'est pas possible de continuer à faire appel à l'avenir à des sociétés qui n'auraient pas tenu par le passé leurs engagements envers l'Etat.

Si dans de très nombreux domaines, nous pouvons être fiers de l'excellence des politiques conduites en Principauté, force est de constater que cette situation est inacceptable en matière de conduite des chantiers publics. Il est indispensable que le Gouvernement, non seulement en prenne conscience, mais surtout prenne les mesures qui s'imposent pour y remédier

Enfin, la Majorité a sensibilisé le Gouvernement sur le nombre excessif de marchés qui sont conclus de gré à gré, sans appel à concurrence, pour des montants très importants, ce qui ne peut être accepté. Si l'on peut comprendre que dans des situations tout à fait exceptionnelles, ce procédé de passation des marchés puisse être envisagé, la règle doit demeurer l'appel à concurrence pour la préservation des deniers publics et de l'impartialité de l'Etat.

Si votre Rapporteur ne devait donner qu'un seul exemple qui ne pourrait être toléré, il citera celui de la rénovation du Larvotto. En effet, il devient urgent que le Larvotto soit à nouveau digne de l'excellence souhaitée pour Monaco et ses habitants. La Majorité demande au Gouvernement que le projet soit décidé avant la fin de l'année en concertation avec le Conseil National et que cette restructuration fasse l'objet d'un appel d'offres, seule garantie d'impartialité vis-à-vis de l'ensemble des opérateurs et d'une utilisation rigoureuse de l'argent public.

En ce qui concerne les chantiers, qu'ils soient publics ou privés, les élus se sont fait l'écho de l'exaspération de la population face aux nuisances qu'ils génèrent.

Deux réunions se sont tenues avec le Gouvernement à la demande du Conseil National, une Commission Plénière d'Etudes le 15 mai 2018 et une Commission Environnement et Qualité de Vie le 18 juillet 2018, en ce qui concerne cette question de la préservation de la qualité de vie à Monaco.

Lors de ces rencontres, les élus ont fait part au Gouvernement des attentes extrêmement fortes des Monégasques et des résidents de la Principauté, de même que des inquiétudes réelles, partagées par de nombreux professionnels de la place, de voir un certain nombre de résidents quitter Monaco ou de résidents potentiels ne pas choisir de s'y installer.

Le Conseil National a fait part, par écrit, de propositions concrètes sur lesquelles nous attendons des décisions rapides du Gouvernement. Votre Rapporteur citera les principales d'entre elles :

- l'adoption d'une charte contraignante encadrant les chantiers de construction et des concessionnaires, avec l'obligation de sarcophages acoustiques limitant bruit et

poussières, d'engins de chantiers moins bruyants, l'autorisation de l'usage de portiques, la mise en place de capteurs numériques...

- l'information des résidents très en amont et de manière régulière sur les nuisances auxquelles ils peuvent s'attendre,

- la vérification aux abords des chantiers que les cheminements piétonniers sont bien praticables, accessibles aux poussettes et aux personnes à mobilité réduite,

- l'installation de double-vitrages dans les appartements des résidents mitoyens,

- le recrutement de contrôleurs de travaux pour la multiplication des contrôles et le renforcement des sanctions.

Lors de nos débats, le Gouvernement s'est engagé à publier en octobre un Arrêté Ministériel qui imposera notamment des chantiers moins bruyants et plus propres, ainsi que de nouveaux horaires de chantiers plus acceptables, avec en outre la préservation des week-ends. Les dérogations à ces horaires ne devraient être réservées qu'à des situations très exceptionnelles. Le Conseil National attend donc la publication de ce texte et tient, dès à présent, à remercier le Gouvernement pour cette première mesure concrète. En outre, des contrôles efficaces et nombreux devront être effectués par des agents dont l'effectif devrait être significativement renforcé et des sanctions plus dissuasives appliquées aux contrevenants.

En ce qui concerne la circulation, autre nuisance qui détériore au quotidien la qualité de vie dans notre pays, la Majorité du Conseil National a proposé au Gouvernement des mesures de bon sens et de terrain, réalisables à court terme, telles que l'optimisation du positionnement des arrêts de bus et des passages piétons. A ce titre, nous avons noté avec satisfaction, que 9 arrêts de bus allaient être prochainement déplacés.

Nous pensons en outre, qu'il faut continuer à encourager la mobilité douce. Nous soutenons toutes les mesures d'accompagnement qui pourront être proposées par le Gouvernement, notamment la subvention des vélos électriques et le renforcement des fréquences des bus de ville.

De plus, malgré les investissements de la Principauté dans le domaine ferroviaire et des bus régionaux, force est de constater l'inefficacité, en pratique, pour diverses raisons, des moyens de transport en commun, notamment par rail. Aussi, le volume de circulation ne pourra que s'aggraver tant que de nouvelles infrastructures de grande envergure ne pourront le soulager.

Aussi, des mesures à plus long terme comme la création d'une trémie à Cap d'Ail, des liaisons maritimes assurées aux périodes propices de l'année par des navires à propulsion écologique, la création d'un parking de dissuasion sur la Brasca, ont été proposées au Gouvernement. Sur tous ces points comme sur d'autres, les élus et tous les Monégasques ne veulent plus entendre des réponses évasives sur le mode « on y a réfléchi, ça n'est pas possible ou il faut attendre ».

Votre Rapporteur souhaiterait insister sur une mesure particulièrement demandée et attendue par la Majorité du Conseil National qui est la création d'une Brigade de la Circulation, spécialement dédiée à cette mission.

Le Gouvernement a entendu le Conseil National sur la nécessité d'une présence humaine sur le terrain. Il a mis en place des agents sur les points noirs de blocage de la circulation. C'est un bon début et chacun aura pu constater d'ores et déjà des améliorations tout à fait notables.

Le Gouvernement nous a fait savoir qu'il s'agit d'un test et qu'il se donne quelques mois pour décider de pérenniser ou pas cette mesure. Si les élus saluent cette avancée, la

Majorité continuera de demander la création d'une Brigade de la Circulation pérenne et dédiée à la fluidification du trafic. En dehors des heures de pointe, nous avons suggéré que les personnels de cette brigade puissent être également en charge de contrôles sur le terrain en matière de bruit généré par les chantiers, les établissements de nuit et les véhicules.

Nous parlons bien d'une brigade dédiée et non d'un surcroît de travail car actuellement, ces agents remplissent cette tâche en supplément de ce qui était leur action, avec les conséquences qu'on peut imaginer en matière de charge de travail et au détriment d'autres missions. Ce n'est donc qu'avec le recrutement supplémentaire d'agents en nombre suffisant, que cette mission indispensable à la qualité de vie des résidents pourra être poursuivie de manière durable. Aussi, la Majorité, constatant l'absence de crédits complémentaires au Budget Rectificatif pour l'exercice de cette mission, demande-t-elle au Gouvernement le recrutement d'une quinzaine d'agents supplémentaires dédiés à ces missions, dès la prochaine promotion de l'Ecole de Police de la Sûreté Publique.

Un autre exemple illustre le défaut de concertation qui semblait présider aux actions du Gouvernement. Votre Rapporteur souhaiterait par exemple souligner que le Conseil National regrette la décision prise concernant l'aménagement d'un nouveau sens de circulation sur la place du Casino qui apparait, en dépit de propos officiels rassurants, créer bien plus de problèmes qu'il n'en résout. Vous nous avez fait savoir que le Gouvernement se donne jusqu'à la fin du mois de septembre afin de décider si ce sens de circulation sera maintenu. Nous demandons, au diapason de très nombreux résidents, des personnes dont cette Place est le lieu de travail et des observateurs de bon sens, que soit décidé l'arrêt de l'expérience dans la mesure où elle n'améliore ni la circulation, ni la sécurisation sur le site. Bien au contraire, cette mesure a dénaturé un symbole qui entretient le mythe de Monte-Carlo. La Place du Casino a perdu son intérêt et son charme

pour les touristes et le quotidien, tant des clients que des personnels de la SBM, s'est malheureusement dégradé, un avis d'ailleurs partagé par le Président de la Société des Bains de Mer qui s'en est expliqué publiquement lors de la conférence de presse du 21 septembre 2018 ayant pour objet l'approbation des comptes de l'exercice 2017-2018.

Votre Rapporteur souhaite à présent aborder les dépenses de fonctionnement de l'administration qui s'élèvent à 566,7 millions d'euros contre 557,5 millions d'euros et sont en augmentation de 1,6 %.

Au titre des dépenses de personnel, la Majorité du Conseil National a demandé, au vu des très bonnes prévisions de résultats budgétaires de fin d'année, que le Gouvernement gratifie les personnels de l'Administration et ses retraités en doublant le montant du budget affecté à la prime de fin d'année. Le Gouvernement et le Conseil National se sont accordés, dans une approche sociale sur une prime plus élevée proportionnellement pour les plus bas salaires. En outre, le Conseil National a demandé à ce que les agents du Centre Hospitalier Princesse Grace puissent bénéficier également d'une prime de fin d'année aussi conséquente que celle octroyée aux fonctionnaires et agents de l'Etat, ce qui n'était pas prévu initialement par le Gouvernement.

En ce qui concerne les fonctionnaires, votre Rapporteur tient à rappeler toute l'importance que la Majorité attache au maintien du système de retraite actuel et à sa préservation pour l'avenir, sans remise en cause des avantages octroyés aujourd'hui. Dans cet objectif, nous demandons la création d'un Fonds de Retraite des Fonctionnaires (F.R.F.) qui serait financé par une partie du Fonds de Réserve Constitutionnel et confié à l'équipe de gestion de ce dernier. Nous demeurons dans l'attente des études d'actuaire permettant de définir les montants à envisager.

S'agissant du Fonds de Réserve Constitutionnel, la Commission des Finances tient à rappeler que le Gouvernement continue à procéder au rachat par le budget de l'Etat de biens qui ont été financés précédemment par le Fonds. Ce traitement comptable conduit à majorer les dépenses du Budget Rectificatif de 36 millions d'euros, les portant à 41 millions d'euros.

Nous constatons avec satisfaction que, comme l'ont demandé les représentants du Conseil National au sein de la Commission de Placement des Fonds, ce montant a été affiné pour qu'il soit le plus proche possible de celui constaté à la clôture.

Pour finir sur l'examen des dépenses de l'Etat, la Commission des Finances a relevé l'augmentation conséquente des dépenses d'interventions publiques qui passent de 282,8 millions d'euros à 293,4 millions d'euros. La Commission a observé que cette augmentation est en partie due à une inscription supplémentaire de 3 millions d'euros pour permettre d'abonder le Fonds dépendance.

La question de la prise en charge de la dépendance préoccupe les élus qui sont attachés à sécuriser les dépenses futures au travers de ce Fonds. Ce dernier, qui doit continuer à être alimenté, permettra de faire face à l'évolution du coût de l'ensemble des dispositifs dédiés à nos aînés, que nous souhaitons accompagner dans les meilleures conditions possibles. Dans ce domaine, le Conseil National demeure dans l'attente de l'étude d'actuaire en possession du Gouvernement et qui ne lui a pas, pour l'heure, été communiquée.

La subvention de fonctionnement du C.H.P.G. est elle aussi majorée de 500 000 euros. A ce titre, votre Rapporteur tient à rappeler l'attachement de la Majorité à ce que l'excellence des soins de notre hôpital soit maintenue pendant la période des travaux du Nouveau C.H.P.G.. Nous soutiendrons les dépenses justifiées liées au maintien à niveau

des bâtiments et des plateaux techniques. En ce qui concerne l'unité de soins palliatifs récemment créée, nous tenons à ce que les lits soient réservés aux Monégasques et aux résidents en priorité. Nous regrettons à ce propos, la décision du Gouvernement de faire conventionner ces lits par la sécurité sociale française. Cette décision entraînera inévitablement des difficultés d'accès à ce service, pour les Monégasques et les résidents, les quatre lits étant à peine suffisants pour l'accueil dans des conditions optimales des personnes concernées résidant en Principauté.

Parmi les autres lignes rectifiées nous pouvons citer l'augmentation des crédits dévolus à l'Office de Protection Sociale de 797 900 euros, correspondant à des prises en charges plus importantes en faveur des personnes handicapées et des plus défavorisées.

Au titre des dépenses d'interventions publiques, la Commission a relevé que les crédits dévolus aux bourses d'études n'ont pas été augmentés. La Majorité considère que le soutien aux études de nos jeunes compatriotes et résidents ne doit pas souffrir d'économies. Alors que le Gouvernement n'hésite pas à engager des crédits conséquents pour des mesures telles que le remplacement des cuisines aux Jardins d'Apolline, alors que les locataires n'en n'avaient pas fait la demande, et qui avaient été pourtant démontées et stockées à grands frais. De même, le Gouvernement n'hésite-t-il pas à subventionner largement des manifestations telles que, par exemple, des expositions internationales et universelles ou des matchs de boxe. Nous pouvons donc d'autant moins admettre ses réticences à augmenter de 50 % les crédits destinés à soutenir nos jeunes dans leurs études supérieures.

Dans ce domaine, les sommes dépensées ne peuvent être considérées comme un coût similaire aux autres, mais constituent bel et bien un investissement pour l'avenir de notre pays.

C'est pourquoi, la Majorité du Conseil National a-t-elle réitéré, lors de ses échanges privés avec le Gouvernement, sa demande d'augmentation de 50% du budget des bourses actuellement allouées à nos étudiants, ainsi que le relèvement du plafond de revenu pris en compte pour le calcul des bourses au-delà duquel l'allocation forfaitaire est attribuée.

L'insistance et la persévérance des élus sur ce sujet a conduit à une réponse favorable du Gouvernement qui nous a annoncé lors des débats privés que les sommes nécessaires seront inscrites au prochain Budget Primitif 2019. Cette décision constitue une véritable satisfaction pour les élus de la Majorité en faveur des jeunes, qui sont notre fierté et notre avenir.

Concernant les mesures en faveur de la jeunesse, votre Rapporteur se réjouit également que le Gouvernement ait d'ores et déjà inscrit des crédits afin de permettre, dès l'an prochain, l'organisation d'un grand concert pour les jeunes, demandé par la Majorité.

Sur un autre point qui engage l'avenir de la Principauté et bien que ce budget ne prévoit pas d'augmentation des crédits pour les négociations d'un accord éventuel avec l'Union Européenne, la Commission des Finances ne saurait passer sous silence ce sujet, qui constitue un enjeu majeur pour l'avenir de la Principauté et pour les Monégasques.

La Majorité a constitué à cet effet une nouvelle Commission dédiée au suivi de ces négociations, qui a déjà tenu plusieurs réunions (les 8 juin et 26 juillet avec le Gouvernement, le 25 juin avec le Comité Monégasque des Professions Réglementées). La Majorité du Conseil National est particulièrement attentive à l'avancée des discussions entre le Gouvernement et les négociateurs européens, qu'elle suit plus particulièrement, à travers un groupe de travail spécifiquement créé à cet effet.

Ces rencontres, qui ont lieu après chaque session de négociation que le Gouvernement tient avec les Autorités européennes à Bruxelles, sont l'occasion de rappeler qu'il n'est pas envisageable pour la Majorité de sacrifier nos spécificités afin d'obtenir un accord.

A ce titre, nous sommes très attentifs à la présentation par le Gouvernement des lignes rouges qui ne pourront être franchies dans le cadre des négociations en cours. Ces lignes rouges constituent des points vitaux pour la Principauté, comme la priorité nationale en matière de logement ou d'emploi, le maintien du régime d'autorisation pour l'installation des entreprises à Monaco, ou encore le critère de nationalité pour l'accès à certaines professions réglementées.

En dépit de ses demandes, à ce stade, votre Rapporteur souhaite faire part de l'inquiétude de la Majorité, quant à l'absence d'études d'impact proprement dites, d'informations claires sur les conséquences quantifiables d'un tel accord. Nous réitérons donc formellement notre demande a minima de connaître : le nombre d'entreprises par secteur rencontrant des difficultés d'exportation ; le nombre d'entreprises sans solutions ; le nombre d'entreprises ayant quitté Monaco pour ces raisons ; leur chiffre d'affaires, T.V.A et I.S.B. générés à Monaco, autant d'éléments dont nous ne disposons pas aujourd'hui.

Notre modèle social et économique est un succès qui garantit nos droits et notre prospérité. Le Pacte social monégasque ne saurait être remis en cause par un éventuel accord avec l'Union Européenne.

Votre Rapporteur rappelle, enfin, qu'un Traité de cette importance doit, en accord avec la révision constitutionnelle de 2002, obligatoirement faire l'objet du vote d'une loi portant approbation de ratification.

Nous serons prudents et vigilants et, comme toujours, loin des certitudes des idéologues, nous serons pragmatiques.

À l'issue des négociations, il conviendra de peser les avantages et les inconvénients d'un tel accord.

Ainsi, notre décision ne sera dictée que par le seul intérêt supérieur du pays et des Monégasques.

Pour conclure, votre Rapporteur confirme que la Majorité attend du Gouvernement qu'il passe des paroles aux actes.

En ce qui concerne le logement, nous demandons des engagements forts du Gouvernement avec un calendrier et des échéances précises :

- démarrage dans les meilleurs délais de la phase 1 du projet Grand Ida sur le bas de la rue Plati, permettant la livraison de 140 logements,
- dépôt dans les prochaines semaines d'un projet de loi d'utilité publique pour permettre la réalisation de l'opération Testimonio III avec l'assise foncière la plus large,
- lancement, sans plus attendre, des opérations intermédiaires sur la Villa Alice et la Villa Les Lierres avec l'option la plus haute possible.

Pour nos jeunes, nous demandons l'augmentation de 50% du budget des bourses d'études et le relèvement du plafond de revenus pris en compte pour l'attribution de l'allocation forfaitaire.

Dans l'intérêt du pays et de l'ensemble de ses habitants, nous souhaitons des mesures concrètes avec la mise en place d'une Brigade de la Circulation avec des effectifs

dédiés, l'adoption d'une réglementation contraignante pour les chantiers, assortie de sanctions dissuasives et le renforcement des contrôles sur le terrain.

Pour les fonctionnaires et agents de l'Etat ainsi que le personnel du Centre Hospitalier Princesse Grace, nous souhaitons le doublement du budget de la prime de fin d'année, ce qui ne représente qu'un effort d'environ 2 millions d'euros sur un budget de près de 1,3 milliards d'euros. Nous demandons, en outre, la mise en place d'un fonds de retraite qui permette d'assurer le paiement des pensions des fonctionnaires sur le long terme.

Afin de redynamiser le commerce et de développer l'attractivité commerciale de Monaco, nous souhaitons être associés à la définition des orientations stratégiques du Centre Commercial de Fontvieille et la construction de logements dans cette opération.

Votre Rapporteur, conscient qu'une approche budgétaire responsable relève de la recherche d'un équilibre subtil entre des recettes et des dépenses, dans un environnement macro-économique en perpétuelle évolution, voudrait assurer le Gouvernement de la pleine conscience de la Commission de la nécessité de développer notre capacité à engranger davantage de recettes budgétaires, tout autant que celle de procéder encore et toujours à une large part d'investissement comme c'est la tradition indispensable pour notre modèle économique et social. Car les mesures que le Conseil national propose au Gouvernement de mettre en œuvre doivent dans une très large mesure être considérées comme un investissement : l'Etat doit investir dans le logement des compatriotes, dans l'avenir de sa jeunesse par le biais des bourses, dans l'avenir de son régime de retraite des fonctionnaires, dans l'expertise et le professionnalisme des personnels de la Fonction Publique. De manière générale et dans le même esprit qui anime la Commission dans de

nombreux domaines, notre approche budgétaire sera pragmatique et raisonnable, mais notre détermination sera éminemment politique pour obtenir des résultats concrets.

Le Conseil National est de retour, dans son rôle, avec des demandes justifiées et raisonnables, souhaitables et utiles, urgentes et nécessaires. Il saura être le partenaire indispensable du Gouvernement dans la conduite des affaires de l'Etat par l'Exécutif, pour peu que son approche soit respectée, et que cette prise en compte dans un contexte politique renouvelé à la suite des élections nationales de février dernier, se manifeste par des décisions opérationnelles, des mesures efficaces et planifiées.

Ces séances d'examen du Budget Rectificatif ne sauraient en aucun cas être une formalité. Chacun mesure sa responsabilité, celle que lui accorde la Constitution. Dans ce contexte, ces réponses concrètes, Monsieur le Ministre, sur ces priorités attendues par les Monégasques et les Résidents, conditionneront le vote de ce Budget Rectificatif par les Elus de la Majorité.